



Séance du Conseil municipal du 16 décembre 2019

PROJET DE DELIBERATION

VILLE DE VERSOIX

« BOUCLEMENT DE CREDITS D'ENGAGEMENTS »

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017 ;

Vu la liste de 3 crédits en annexe de la présente délibération, avec une économie cumulée de **Frs 358'663.-** pour un montant de crédits bruts cumulés de **Frs 1'379'125.-** ;

Vu le préavis de la Commission Bâtiments et Gérance du 3 décembre 2019 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances du 12 décembre 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif ;

Le Conseil municipal

ACCEPTE / REFUSE

1. Le bouclement de 3 crédits mentionnés dans la liste annexée à la présente délibération, avec une économie cumulée de **Frs 358'663.-** pour un montant de crédits bruts cumulés de **Frs 1'379'125.-**